

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

**Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE**  
 Commune de Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey, Voiron, Coublevie, Moirans, Saint Jean de Moirans

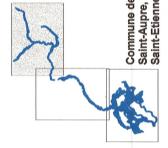
06 JUIL 2004

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique
- Zones de projet possible sous maîtrise collective

Nature du risque\*\*  
 z, f : Crues de plaine  
 c, e : Crues rapides des rivières



Chaque zone est référencée par deux indices au moins :  
 \* Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.  
 \*\* Le second à la nature du risque.  
 La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la Morge et les élargissements en zone naturelle, sur tout son parcours, sont systématiquement classés en RC2

Commune de Coublevie,  
 Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin,  
 Saint-Etienne de Crossey et Voiron

BCIOM

Etabli le : MAI 2003  
 Modifié le : MAI 2004

Echelle : 1/5000